



Loi municipale de Malaga

(Collection du marquis de Loraing, à Séville.)

Le cadre de la table de Malaga n'est pas intact et ses bords présentent en plusieurs endroits des épaufrures quoique l'enlèvement de cet antique paraisse avoir été fait avec tout le soin désirable. Mais alors que penser de l'état dans lequel devait se trouver celui de la *Table Claudienne* qui, brisée en plusieurs fragments, présentait certainement non seulement de nombreuses déchiquetures sur les points où la pesée des outils qui l'avaient brutalement arrachée de la muraille contre laquelle elle était fixée s'était faite, mais encore des lacunes dans le cadre qui s'était en partie détaché sous les efforts des tractions effectuées.

C'est sans doute cet état de précarité et de vétusté qui a décidé le Consulat à faire enlever les restes informes de la bordure et en même temps rogner les bords pour les rendre plus réguliers, de façon à présenter ce monument sous un aspect moins fruste et plus agréable à l'œil ? Cette mutilation n'en reste pas moins regrettable au point de vue de l'art.

(A suivre.)

J.-J. GRISARD.